

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire



III – AFFAIRES GENERALES

2021 - 75 (12) : Nouvelle édition du concours de fleurissement « A fleur d'Ober » – Été 2021–

Rapport au Conseil Municipal :

En date du 3 août 2021, la Commune d'Oberhausbergen a obtenu sa deuxième fleur dans le cadre du label des villes et villages fleuris. Ce label, autrefois nommé concours, crée en 1959, vise à promouvoir le fleurissement, le cadre de vie et les espaces verts des collectivités territoriales.

Cette distinction valorisante a suscité une volonté de la municipalité d'emmener ses administrés dans cette même dynamique. Ainsi, l'été 2021 a été marqué par l'émergence d'une nouvelle édition du concours de fleurissement « A fleur d'Ober ».

Ouvert à tous les habitants d'Oberhausbergen (propriétaires, locataires) ainsi qu'aux commerces et entreprises, ce concours de fleurissement communal répond à deux objectifs :

- Remercier les acteurs qui participent à l'embellissement de la Commune et à l'amélioration du cadre de vie du village,
- Mettre en avant les jardins et balcons fleuris visibles d'une rue ou d'une voie passante et récompenser les acteurs qui en sont à l'initiative.

La procédure du concours se décline en plusieurs phases :

- Dépôt d'un formulaire d'inscription,
- Passage d'un jury composé de membres du Conseil Municipal et d'un ou plusieurs professionnels de l'horticulture,

A l'issue de la tournée du jury, un classement est établi selon les cinq catégories ci-dessous et des critères de notations (*aspect général des plantations, diversité végétale, qualité/originalité des réalisations, entretien et intégration des plantes dans l'environnement bioclimatique local*) :

- **Catégorie I** : Maisons avec jardin (ou cour) visibles de la rue.
 - **Catégorie II** : Balcons et/ou terrasses visibles de la rue.
 - **Catégorie III** : Façades visibles de la rue.
 - **Catégorie IV** : Fermes visibles de la rue.
 - **Catégorie V** : Commerces - Artisanat.
- Remise de trois prix par catégorie.

Constatant qu'il n'y a que quatre participants et que tous sont classés dans la catégorie I. Il est proposé par le jury, le 23 août 2021, d'attribuer quatre prix pour la catégorie I et de ne pas en attribuer dans les autres catégories. Les prix sont attribués sous la forme de bons d'achat à utiliser dans les magasins horticoles de la commune d'Oberhausbergen.

Suite au passage du jury pour le concours de fleurissement de l'été 2021, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la liste des lauréats et les prix proposés :

Nom	Prénom	n°	Adresse	Classement	Prix	Valeur
Catégorie I "Maisons avec jardin (ou cour) visibles de la rue"						
IFFRIG	Patrick	1A	Rue Neuve	1 ^{er}	Bon d'achat	50 €
BAIBOU	Abdelmadjid	33	Route de Saverne	2 ^e	Bon d'achat	25 €
BAYLION	Caroline	8	Rue Krimling	3 ^e	Bon d'achat	25 €
GINTZ	Roland	10	Rue du Bois	4 ^e	Bon d'achat	25 €
					4 bons d'achat	125 €

Vu l'avis favorable de la Commission mixte Finances/Animations du 6 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement/ Transition Ecologique/ Santé du 9 septembre 2021 ;

Vu le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les propositions de lauréats et de prix formulées ci-dessus ;
- **AUTORISE** l'ouverture des crédits qui seront imputés sur le budget de l'exercice 2021.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Cécile DELATTRE